

qu'il auoit procuré à ses autres enfans. Le bon exemple des Montagnais avec lesquels il a accoustumé de passer vne bonne partie de l'Esté, luy a esté vn puissant motif pour s'affujeter aux loix de l'Euan-gile. C'est vn homme fort doux, moderé, estimé tant de ceux de sa nation, que des Montagnais, ennemi des débauches, & amy de tous les François: ce qui l'a fait choisir ce Printemps avec le Capitaine de Tadouffac, & le Capitaine de la Baïe [125] des Chaleurs, pour estre mediateur de la paix entre les Betfi-amites qui habitent les terres du costé du Nort à 60. lieuës au deffous de Tadouffac, & les Sauuages de nos costes, & de celles de l'Acadie, qui se portoient vne haine mortelle. Cette paix fut conclüe à l'Isle Per-fée, au commencement du mois de Iuillet, où par bon-heur ie me rencontray, à dessein d'affister tant les Sauuages, que les equipages de huit Nauires François destitués de tout secours spiri-tuel. Voicy quelle fut la disposition plus prochaine pour rēdre cette paix de longue durée. Le Capitaine de Ta-douffac nōmé Simon Nechabeouit, ou autrement Boyer, me vint trouuer le Samedy dernier iour de Iuin, pour me prier de le reconcilier le lendemain matin luy & toute sa troupe avec Dieu, par le moyen du Sacrement de Penitence: i'aquiesce à sa pieuse demande, à condition toutesfois, qu'il aduertiroit ses gens de s'expliquer en la langue Algonquine, & non Montagnaise, laquelle ie n'estimois entendre suffi-samment pour leur donner satisfaction; à grande peine auois-je paré l'Autel dans la tente de l'Admiral des Nauires pour y celebrer la saincte Messe, que ce bon Capitaine se jette à mes pieds, les mains iointes avec vne grande [126] modestie, les autres Sauuages plus